

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017
PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

1 Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Virginie TOLLARD, mais cela me pose un petit souci puisque Virginie n'est pas là. Comment fait-on ? Elle arrive dans 20 minutes ? Il faut que j'aie quelqu'un. Donc après Virginie, c'est qui ? On a un ordre ? Francis SELLAM. Donc je vous propose Francis SELLAM comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Absent(s) non représenté(s) :

Madame Virginie TOLLARD

1	Désignation du secrétaire de séance
	Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité
	Article Unique : Désigne Monsieur Francis SELLAM, comme secrétaire de la séance du 13 décembre 2017.

* *
*

2 Installation de Monsieur Pascal De Cazenove comme nouveau Conseiller municipal

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'installation de M. Pascal De CAZENOVE comme Conseiller Municipal. Donc, mes chers collègues, vous avez été informé de la démission de Mme Louise MARIE-MABIT que je salue aussi pour l'exercice de son mandat. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous M. Pascal de CAZENOVE.

Je vous propose de voter à main levée pour que M. de CAZENOVE succède à Mme MARIE-MABIT au sein de la commission Culture Sport et Animation de la ville.

Êtes-vous contre un vote à main levée? Non? Pour, oui? Donc, qui est pour que M. de CAZENOVE succède à Mme Louise MARIE-MABIT? Je vous remercie.

Je vous informe par ailleurs que M. Jean-François CLAIR remplacera Mme Louise MARIE-MABIT comme administrateur du CCAS.

Je crois que cela a déjà été le cas ce matin ? Il paraît que tu as déjà ferrailé mon cher ami ?

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : C'est très bien Jean-François. Je te remercie pour ta participation active. On m'en a parlé.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Je te souhaite la bienvenue au sein de cette commission.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime QUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Absent(s) non représenté(s) :

Madame Virginie TOLLARD

2	Installation de Monsieur Pascal De Cazenove comme nouveau Conseiller municipal
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : Après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée désigne Monsieur Pascal DE CAZENOVE, membre de la commission Culture, Sports et Animation de la Ville en remplacement de Madame Louise MARIE-MABIT démissionnaire.	

* *
*

3 Approbation du Procès Verbal de la séance du 18 octobre 2017

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT : Je voudrais faire corriger juste une petite coquille page 30. Le sujet, c'est la commission consultative du stationnement et vous savez à quel point je suis attentif à ce sujet important pour nos concitoyens. Je l'ai dit tout à l'heure en plaidant pour une large concertation de la population, la présentation de règles claires. Il est mentionné dans ma prise de position : DPS. Le DPS, c'est en droit pénitentiaire, « les détenus particulièrement surveillés ». Je ne sais pas si je suis particulièrement surveillé, mais je ne suis pas détenu, cela je peux vous le confirmer. Il s'agit à l'évidence d'une coquille pour FPS, « Forfait Post Stationnement » qui va remplacer les contraventions là où le stationnement est payant. Merci juste de corriger cette coquille.

M. LE MAIRE : Je pense que les services ont voulu dire le « Decout post stationnement » et on te présente toutes nos excuses Rémi. Merci de corriger cette coquille. Je pense que le fond n'était pas attribué à ta première présentation. On va corriger. Si c'est le cas. C'est le cas ? On va corriger. Avez-vous d'autres questions ?

Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles

Conseil Municipal – séance du 13 décembre 2017

COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY
Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

3	Approbation du Procès Verbal de la séance du 18 octobre 2017
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : Approuve le Procès verbal de la séance du 18 octobre 2017.	

* *
*

Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal (point retiré de l'ordre du jour en séance)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, à la demande de certains élus, dont un élu particulièrement, pour rappel : le Code général des collectivités territoriales dispose que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés sans définir toutefois la nature de ces votes, mais aussi que le registre des délibérations comporte le nom des votants et surtout l'indication du sens de leur vote. Par ailleurs, l'article 23 du règlement intérieur, quant à lui, précise que nous comptabilisons les votes pour, contre, et les abstentions. Le refus de prendre part au vote, s'il peut avoir une signification politique pour le conseiller qui le pratique, n'a d'autres conséquences qu'une abstention sur l'addition du Conseil municipal issue du scrutin. En effet, seuls sont comptabilisés les suffrages exprimés pour rappel. Ainsi, il nous a toujours paru - sans que cela ne fasse l'objet de remarques particulières, ni des membres du Conseil, ni du contrôle de la légalité – que le fait de comptabiliser explicitement le refus de prendre part au vote permettait de refléter de manière précise la position de chacun des conseillers sans incidence juridique sur la légalité de la délibération. Pour autant, afin d'encadrer cette rédaction et pour éviter toute contestation, même si pour moi, cela ne me paraît pas contestable, je vous propose de modifier l'article 23 du règlement intérieur du Conseil municipal ainsi : - donc l'ancienne rédaction -le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour, le nombre de votants contre et le nombre d'abstentions. La nouvelle rédaction proposée : le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour, le nombre de votants contre, le nombre d'abstentions et le nombre de refus de prendre part au vote, juridiquement équivalent à une abstention.

Donc, je vous propose d'adopter cette modification sachant que les membres présents à la commission des finances ont émis un avis favorable et qu'à titre personnel, je ne m'y oppose absolument pas du fait que - Rémi, je vais te donner la parole – cela se pratique déjà à la Région où j'exerce mon mandat, et cela se pratique aussi dans une ville toute proche d'ici, et certainement d'autres, comme Maison Alfort qui n'a jamais eu un problème avec le contrôle de la légalité. Donc, cette demande qui vient de l'opposition ne me pose pas de problème sauf qu'elle compliquera légèrement le compte rendu, mais les comptes rendus ne sont pas compliqués du fait qu'ils sont enregistrés et vous savez très bien mes chers amis, en cas d'erreurs ou d'oublis, nous corrigeons ultérieurement.

M. Rémi DECOUT : Mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier Monsieur le Maire d'avoir porté à l'ordre du jour du Conseil municipal cette proposition de modification de notre règlement intérieur. Je crois qu'il est utile d'en débattre. Cette proposition fait suite à des positions qui ont été exprimées à l'occasion de certains votes par des collègues, d'opposition pour l'essentiel, qui ont fait part de leur souhait, non de s'abstenir sur une délibération, mais de refuser de prendre part au vote. Alors, il nous est demandé de clarifier ce point et le projet de délibération propose de le faire en modifiant notre règlement intérieur pour créer une distinction entre abstention et refus de prendre part au vote en allant donc au-delà de la simple retranscription des paroles prononcées par les élus. Je voterai, pour ma part, contre cette délibération et je crois que chacun doit être libre sur une question

de cette nature qui concerne la prise en compte des suffrages, de prendre une position fidèle à ses idées. C'est pour ma part, ce que je ferai. Je voterai contre la modification proposée parce qu'elle n'a aucune valeur ou portée juridique, parce qu'elle est source de confusion et parce qu'elle donne une mauvaise image, à mon sens, des élus. La modification n'a ni valeur ni portée juridique. Je regrette - car j'étais retenu par mes obligations professionnelles - de n'avoir pu participer à la commission des finances. Les membres de la commission se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la modification et on a d'ailleurs – c'est un pur hasard, mais je m'en félicite – le compte rendu de cette commission qui a été communiqué juste avant notre séance. Je crois que des éclairages complémentaires auraient pu être donnés aux membres de la commission. La distinction d'abord entre abstention et refus de prendre part au vote est une vieille lune qui revient de temps en temps à la mode et qui a déjà été tranchée. L'article L2121-20 du CGCT, le code général des collectivités territoriales dispose que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Je suis allé vérifier et le commentaire de cette disposition dans le Code Dalloz est clair : le refus de prendre part au vote doit être considéré comme une abstention. Le point a été clarifié à deux reprises en 2004 par les ministres de l'Intérieur Nicolas Sarkozy d'abord, puis Dominique de Villepin. Ils ont indiqué premièrement qu'un refus de prendre part au vote équivaut simplement à une abstention même si l'élu concerné veut lui donner une signification politique en marquant peut-être une opposition particulière. Deuxièmement, il n'y a aucune obligation de faire figurer cette mention au procès-verbal même si certaines collectivités – Monsieur le Maire l'a indiqué – l'ont fait en cédant à mon sens à une mode. En réalité, les suffrages à comptabiliser sont les suffrages exprimés pour ou contre. On comptabilise aussi, même si ce n'est pas nécessaire, les abstentions. Quelle utilité de se lancer dans la comptabilisation des différentes catégories d'abstention ? Nous participons tous ici à des bureaux de vote les jours d'élection. Nous avons différentes catégories de blancs et de nuls mais au final, ce sont des blancs ou des nuls que nous prenons en compte. Là, c'est pareil. Au final, il y a les pour, les contre et les abstentions, quelle que soit la manière dont on les exprime. Si quelqu'un veut s'abstenir en disant qu'il ne vote ni pour ni contre, est-ce qu'il va falloir aussi créer une catégorie pour distinguer cette manière particulière de s'abstenir ? Si on vote à bulletin secret, comment on distingue celui qui reste à sa place ? Il s'abstient, il refuse de prendre part au vote ? Soyons sérieux. Comment appelle-t-on nos concitoyens qui refusent de prendre part au vote lors des élections ? On les appelle simplement des abstentionnistes. Nous avons travaillé avec soin notre règlement intérieur en début de mandat avec une commission spéciale et je ne vois pas de raison de le modifier. La délibération qui est soumise dit une chose et son contraire puisque l'on distingue l'abstention et le refus de prendre part au vote et l'on indique ensuite entre parenthèses que c'est la même chose. Je pense qu'il faudrait savoir. Les Joinvillais risquent de s'amuser de nous savoir occupés par de si importantes questions, à nous lancer dans des distinctions subtiles alors que les choses sont simples et qu'ils attendent d'abord, je crois, que l'on s'occupe de leurs problèmes quotidiens et il y en a - et vous le savez -notamment la question qui arrive prochainement du stationnement. Je vais vous dire le fond de ma pensée et j'en terminerai par là. Le sujet n'est même pas technique ou juridique, il est politique, car il s'agit d'en finir avec les vieilles pratiques et les ambiguïtés d'arrière-garde. L'ordre du jour d'un Conseil municipal est connu. Celui qui refuse de participer à une discussion, à une consultation sur un point pour les raisons politiques qui sont les siennes ou parce qu'il doit prévenir un éventuel conflit d'intérêt, il sort de la séance et du quorum comme nous le faisons régulièrement, notamment avec la ZAC de Joinville, mais s'il reste, il est dans le quorum et il assume sa position pour, contre - je rappelle gouverner, c'est choisir – ou bien d'abstention. La clarté, c'est le minimum que nous devons à nos concitoyens et c'est pour cela que je voterai contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ? Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Je ne vais pas refaire le débat ni répondre à Rémi, mais quand même, je rappelle, je ramène cela en perspective. Effectivement, Michel n'étant pas là, je vais quand même prendre sa défense parce que vous citez l'opposition, effectivement Michel, il y a une question, systématiquement, où il ne prend pas part au vote. J'ai fait comme Rémi - n'étant pas de la partie – j'ai lu aussi la jurisprudence, tout ce qu'il a cité, je l'ai lu, etc. Mon problème, il n'était pas là. Il faut savoir que lorsque l'on a reçu les documents de délibération, cette quatrième ligne a été ajoutée. D'ailleurs, j'ai fait tout de suite un mail derrière en expliquant : vous avez rajouté cette quatrième ligne, c'est comme ça que l'affaire est partie, en disant, soit vous la retirez, soit vous modifiez le règlement intérieur. Effectivement, les Joinvillais ont peut-être autre chose à faire, mais il y a aussi le respect du règlement intérieur. A un moment donné, il y a des règles, il faut s'y tenir même si cela peut paraître anodin. La république est faite de règles et de lois. A partir de ce moment-là, j'ai demandé la modification du règlement intérieur ou la suppression de cet aspect sur les documents. Le choix du règlement intérieur a été retenu. J'ai même été plus loin puisque j'avais demandé la réunion de la

commission du règlement intérieur. J'avais même été beaucoup plus loin dans ma demande. Il y a une proposition qui est faite, qui est actée. Je vais voter pour parce que, puisque la règle est utilisée, puisque le document a été utilisé, je ne vois pas pourquoi je serais contre. Par contre, je te rejoins, je suis tout à fait d'accord, autrement, il faut la retirer de la délibération. C'est tout. Si elle y est, on modifie le règlement intérieur. Si elle n'y est pas, on ne modifie pas.

M. Areski OUDJEBOUR : Je ne peux que souscrire aux propos que vient de dire Rémi. Le refus de prendre part au vote, à part une posture politique qui est considérée comme une abstention... Quelle signification on entend donner à cette expression « ne prends pas part au vote » à part une sous-catégorie de l'abstention ? Il est parfois, notamment quand on vote le compte administratif, je vais donner un exemple, le Maire ne peut pas voter le compte administratif, sort de la séance, ne participe pas au débat et à ce moment-là, le quorum est fait en fonction du nombre de présents, mais on ne peut pas participer à une discussion et après dire « je ne prends pas part au vote ». S'il peut avoir une signification politique pour le conseiller qui le pratique, il n'a d'autres conséquences qu'une abstention sur la décision du Conseil municipal issue du scrutin. Le nombre de voix se calcule bien évidemment, en tenant compte exclusivement des suffrages exprimés, c'est-à-dire des votes reflétant une position effective sur l'objet de la délibération, mais à partir de là, à partir du moment où un président - on le voit bien aussi pour des questions de subventions d'associations - on ne prend pas part au vote, mais on sort du coin de cette délibération et cela ne vaut qu'une abstention. Pour toutes ces raisons, je voterai également contre cette délibération.

M. Jean-François CLAIR : Juste pour conclure. Aujourd'hui, on est en train de dire « il y a une ligne qui est rajoutée, il y a un élément politique... » Chut. Je termine s'il te plaît. Moi, je ne t'ai pas coupé.

Intervention hors micro

M. Jean-François CLAIR : Je souhaiterais parler. Je n'interromps pas les gens, sauf cas particulier. Il faut rester poli. Je n'interromps pas. C'est un manque de politesse. On ne va discuter de cela, je ne vais pas remettre 5 euros dans... Je dis simplement qu'aujourd'hui la question, ce n'est pas oui ou non. La question, c'est la modification du document, c'est tout. C'est cela la question de fond. C'est parti parce qu'on nous a donné un document modifié. L'opposition n'a pas demandé à ce que le document soit modifié. Michel n'a pas demandé à ce que le document soit modifié. La proposition, c'est une proposition, je ne sais pas de qui d'ailleurs...

Intervention hors micro

M. Jean-François CLAIR : Il n'y a pas à discuter, vous la retirez, c'est tout... Il n'y a pas à discuter là-dessus. Pourquoi on discute ?

M. LE MAIRE : Jean-François, si dans ces cas-là, l'opposition n'a rien demandé, on va retirer le point. A un moment, faire preuve de démocratie, c'est aussi écouter l'opposition. Si l'opposition aujourd'hui dit « on n'a rien demandé », on retire le point. Point barre. Attendez parce que je vais reprendre quelques propos de Rémi. Les Joinvillais ont des choses plus importantes que cela à regarder, franchement. Quand je vois ce que l'on fait sur la ville depuis 10 ans, on ne va pas épiloguer pour un point que personne ne veut, que quelqu'un veut, que quelqu'un ne veut pas. Cela s'appelle la sagesse. A un moment, on retire le point et point barre, et c'est terminé. Franchement, allez expliquer cela. Il se trouve que l'intéressé n'est pas là aujourd'hui. Par principe, à partir du moment où une commission émet un avis favorable – j'ai toujours porté l'avis des commissions – il se trouve que dans la commission, il y avait des absents qui sont excusés, car on peut aussi être absent à des commissions, cela peut arriver. A partir du moment qu'au sein de l'opposition, vous émettez quelques doutes, on le retire et puis on passe à autre chose.

M. Gilles COLRAT : Juste un mot puisque je faisais partie de la réunion de la commission mercredi dernier. Pour des raisons d'emploi du temps, Rémi n'a pas pu être parmi nous. C'est vrai qu'on aurait aimé être éclairé par cet avis qui, à mon avis, apporte...

M. LE MAIRE : Il n'y a rien d'illégal dans cette disposition... Le contrôle de la légalité n'a pas retoqué Maison Alfort ni la région. C'est le fond qui est dérangeant.

M. Gilles COLRAT : Ce n'est pas du tout ce que je dis. Ce que je veux dire, c'est qu'on aurait eu une vision plus large et plus éclairée. Personnellement, si on a à voter ce soir, je voterai aussi contre la

délibération.

M. Stéphane SILVESTRE : Comme cela a été dit, il existe une commission de règlement intérieur. Je propose tout simplement de reporter ça dans la commission qui est dédiée à cela, qu'on en délibère ensemble et on verra si cela a le mérite d'être porté au Conseil.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il n'y a pas eu de commission.

M. Stéphane SILVESTRE : Non, justement, il n'y en a pas eu.

M. LE MAIRE : Il y a eu une réunion de groupe pour élaborer un règlement intérieur.

M. Stéphane SILVESTRE : Il y a une commission donc il faut la réunir.

M. LE MAIRE : Ecoutez, on ne va pas se noyer là-dessus. Je propose qu'on retire ce point et voilà. Si du mandat, on ne se souvient que de ce point...

Interventions hors micro

M. LE MAIRE : Oui, on ne prendra pas les NPPV. A la région, il y a NPPV et tout se passe ... Même si j'en ai signifié la portée dans d'autres collectivités, et ce n'est pas une histoire d'Ancien Monde, de Nouveau Monde ou tout ce que l'on veut, c'est simplement...

Interventions hors micro

M. LE MAIRE : Oui, si tu veux, si cela t'intéresse, tu peux dire cela.

M. Rémi DECOUT : Surtout que je les paroles des conseillers concernés sont retranscrites dans le procès-verbal. C'est-à-dire que quand Michel refuse de prendre part au vote, c'est marqué. Sauf que quand on donne la bonne traduction et la seule traduction juridique, c'est une abstention.

M. LE MAIRE : Donc, je propose le retrait ce point et on va passer au point suivant. Nous pourrons en reparler entre nous calmement, si vous le souhaitez, après les fêtes, une fois un petit peu apaisés.

Interventions hors micro

M. LE MAIRE : Non, mais il n'y a pas d'impolitesse.

* *
*

4 Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil Municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4, et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Est-ce que vous pourriez expliquer ce qu'est le marché de requalification urbaine du secteur Gallieni ? Parce que l'on parlait des commissions à l'instant et je crois - Bernard DUVERT fait partie de la commission urbanisme – que cette question n'a pas été mentionnée, en tout cas, il n'y a pas eu d'informations sur ce marché de requalification. C'est le premier en haut.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est-à-dire que sur la requalification urbaine de Gallieni, nous avons fait appel à un appel d'offres sur des cabinets pouvant nous aider à réfléchir sur cette requalification et c'est le cabinet Hamelin qui a été retenu, comme il est indiqué.

M. Olivier AUBRY : Vous n'en avez pas parlé en commission urbaine. Il n'y a pas eu d'informations ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Non, mais maintenant que nous travaillons avec ce cabinet, la prochaine commission urbaine, on va en parler. Mais cela, c'est dans le cadre d'un appel d'offres. La commission urba verra après le résultat de l'appel d'offres.

M. LE MAIRE : D'autres questions ? Je vous donc demande de prendre acte.

M. Bernard DUVERT : Sur cette idée, j'étais resté sur des positions assez claires qui consistaient à dire que tout programme était figé, gelé pendant un certain nombre d'années sur Gallieni, n'est-ce pas ? Il y a donc quelques projets, c'est le dégel. On ne confie pas à un cabinet une étude si on n'a pas un petit programme dans la tête ou quelques idées.

M. LE MAIRE : M. DUVERT, je suis quand même assez surpris, vous qui habitez sur les quartiers du bas de Joinville, que vous n'écoutez pas les habitants du bas de Joinville qui se posent beaucoup de questions sur le devenir de cette avenue Gallieni avec la ZAC des hauts de Joinville et puis l'arrivée des gares et des modifications importantes qui ont lieu en ce moment sur Champigny après la fourchette. J'ai pris mes responsabilités et nous prenons nos responsabilités. Je peux m'exprimer parce que nous ne sommes pas dans la ZAC. Il a toujours été souhaité une étude de projet de requalification. Vous voyez bien que sur l'avenue Gallieni, vous avez des dents creuses... Là, je dépasse le cadre de la question, mais je réponds pratiquement à une question écrite, si je peux me permettre. Il a toujours été mis en réflexion des projets sur l'avenue Gallieni. Vous partez de la fourchette de Peugeot, Rocher fleuri jusqu'à la place de Verdun, vous avez du mobilier et de l'immobilier assez dégradé par îlot. Vous vous souvenez bien que lors d'un Conseil municipal d'il y a quelques années, nous avons figé tout projet de construction sur l'avenue Gallieni pour quelques années, et aujourd'hui, nous poursuivons nos réflexions. L'enjeu est extrêmement simple : sur le bas de Joinville, les services publics sont relativement pleins, voire limite de saturation. Je parle des écoles, des crèches, du gymnase et aujourd'hui, il est hors de question... Nous ne sommes pas dans le même projet que la ZAC des Hauts de Joinville, d'abord nous n'avons pas de foncier, la ville n'a pas de foncier sur le bas. On doit absolument avoir une étude qui nous permette de trouver éventuellement des solutions pour, îlot par îlot, engager des réflexions, mais si nous arrivons à garantir un service public de qualité aux Joinvillais : sportif, associatif et autres. Aujourd'hui, nous sommes sur une réflexion et nous ne souhaitons surtout pas vendre du vent. Nous allons arriver devant vous avec des réflexions, des chiffrages et à un moment, peut-être qu'il faudra dire non, on ne peut pas le faire, la ville ne peut pas le porter. Je vous rappelle que nous sommes en plus dans un contexte territorial, même métropolitain. Nous attendons aussi des réflexions de notre président de la République à ce sujet, j'espère dans quelques jours. Nous travaillons, nous allons identifier les fonciers, nous allons identifier les faisabilités, le PLU. Si vous participez - je crois que vous étiez l'autre jour à la réunion et je vous remercie d'ailleurs d'être là parce qu'au moins vous êtes informés de ce qu'il s'y dit – le PLU est en toilettage. Vous avez constaté que sur l'avenue Gallieni, rien n'est modifié par rapport au PLU de 2007 qui avait été établi par des membres ici présents et mon prédécesseur, mais aujourd'hui, cela ne veut pas dire que ne modifions pas ce PLU, les hauteurs seront forcément atteintes et que toute la rue sera requalifiée comme la rue de Paris. Cela sera très, très long, l'avenue Gallieni à travailler. Très, très long.

M. Bernard DUVERT : Oui, donc j'ai bien la précision. Le dégel, ce n'est pas tout à fait le printemps, mais c'est la période que vous vous étiez fixée d'attente. On est à une autre étape aujourd'hui. D'accord.

M. LE MAIRE : C'est un moment de réflexion qui sera utile pour les prochaines personnes qui un jour seront ici et pour les prochaines générations Joinvillaises. Comme la ZAC qui avait été travaillée aussi et que nous avons modifiée a été utile aussi dans ce mandat. A un moment, il faut porter une réflexion.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, mais là, on ne va pas partir... Je ne voudrais pas que l'on tombe... Je me suis permis de déporter un peu, mais le dernier Conseil municipal a été quand même assez particulier et on va essayer de répondre vraiment à vos questions et de ne pas sortir du débat. Sinon on va revenir à un temps ancien. Merci.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur

Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

4	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil Municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : Prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 07 avril 2014.	

* *
*

5 Modification des statuts du Syndicat Marne Vive

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur l'Adjoint au maire, mes chers collègues, j'ai effectivement quelques questions, voire précisions à demander. La première n'est pas une précision, mais un constat. La création ou la modification du syndicat, cela est sûrement une bonne chose pour la protection de l'environnement. Je note cela dans ce sens. Au niveau de la question, vous faites référence à la compétence dite GEMAPI.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, alors la compétence GEMAPI ...

M. Jean-François CLAIR : Je parle de compétence GEMAPI. Vous faites référence à la compétence GEMAPI. Je ne vais pas repartir dans les problèmes de loi parce que je ne suis pas juriste comme je dis souvent. Dans les différents documents, on s'aperçoit que normalement, dans une autre délibération qu'on verra un petit peu plus loin, qui est la délibération n°7, la Métropole du Grand Paris parle aussi de la compétence GEMAPI. Je voudrais savoir, première question, qui aura cette fameuse compétence GEMAPI.

M. Pierre MARCHADIER : C'est la métropole.

M. Jean-François CLAIR : Attends, je termine si tu permets. La deuxième question, on parle d'une instauration taxe GEMAPI ou bien d'une autre taxe adossée à cette compétence. Certains parlent d'adosser cette taxe à la taxe d'habitation, taxe d'habitation qui va en partie disparaître. Qu'en est-il exactement et qui va la payer ? Ou sous quelle forme ?

M. LE MAIRE : Pierre va vous répondre, mais d'abord, vous n'êtes pas en train de parler au Président de la République ni au Premier ministre. Franchement, nous ne savons pas encore aujourd'hui quelle va être la nouvelle politique de notre nouveau président et son gouvernement, surtout par rapport au territoire et à la Métropole. Il avait prévu, je crois, Monsieur Macron, de s'exprimer mi-décembre. Apparemment, c'est reporté à mi-janvier, voire fin janvier. Laissons-lui le temps de nous préciser ses volontés et on vous répondra par rapport à ces éléments de réponse qu'il nous fournira.

M. Pierre MARCHADIER : Cela n'est pas défini. De toute façon - Chantal était là puisqu'elle représente le Département – le 8 novembre, cela a été adopté par le Préfet. Il y a encore des modalités d'application qui sont en cours. Chantal est plus au fait que moi sur GEMAPI.

Mme Chantal DURAND : Actuellement, la loi sur la GEMAPI est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Il y a des allers-retours et rien n'est fixé. Aujourd'hui, on sait que c'est en cours de discussion.

Intervention hors micro

Mme Chantal DURAND : On ne sait pas qui va la payer cette taxe. C'est ça. C'est là-dessus que je voulais te répondre.

M. Pierre MARCHADIER : Concrètement, ce qui est quand même important au-delà des réglementations, c'est que là, on va parler d'un territoire au niveau géographique, c'est-à-dire d'un bassin versant et qui représente une soixantaine de communes au lieu d'une douzaine. La difficulté, c'est comment marier le géographique et l'administratif parce que les structures ne correspondent pas ? Tout cela est bien compliqué et comme disait Monsieur le Maire, on attend que Monsieur Macron décide et on ne sait pas quoi. En attendant, le sage avance, si je puis me permettre de dire...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas le feu au lac, comme on dirait. On a besoin, nous les collectivités territoriales d'avoir des positions. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Il faut laisser le temps à un nouvel élu, il se trouve que là, c'est le Président de la République et son Premier Ministre d'engager les réformes et les réflexions. Nous sommes dans le temps de l'engagement et de la réflexion. Vous partagez, on partage, on ne partage pas, peu importe. Je ne suis pas là pour faire un débat politique. J'attends surtout, pour pouvoir piloter cette collectivité, des décisions qui vont pouvoir nous permettre de nous engager sur des sujets tels que celui présenté par Pierre.

M. Pierre MARCHADIER : C'est pour cela que la commission locale de l'eau qui gère tout cela est indépendante de toutes ces structures administratives et vraiment liée à la préoccupation eau et gestion de l'eau d'un bassin versant. Quelle que soit la structure géographique qui... la structure politique ou autre, cela n'empêche pas de travailler sur... Je pense que d'ici quelque temps, on sera en mesure de vous présenter, peut-être même d'inviter un ingénieur du Syndicat pour vous présenter comment tout cela fonctionne parce que c'est un peu compliqué, mais sachez que les gens travaillent là-dessus. D'autres questions ? Pas de questions. Place au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

5	Modification des statuts du Syndicat Marne Vive
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : Approuve les statuts modifiés du Syndicat Marne Vive approuvés par le Comité syndicat du 10 octobre 2017.	

* *
*

6 Avis sur le rapport 2017 d'évaluation des charges transférées à la Métropole du Grand Paris

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 6, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Dans le document qui est présenté comme pour un rapport qui est un PowerPoint 4 pages où il y a... disons qu'il est plus que très maigre le document. Dans ce document, il parle des définitions de l'intérêt métropolitain entre autres. C'est un petit peu cela qui a retenu mon attention. Quand on va sur le site de la Métropole – ils ont un très bon site et très bien documenté –, il existe un certain nombre de documents et d'études sur l'intérêt métropolitain. Je ne vais pas vous les passer en revue : définition de l'intérêt métropolitain, contribution de l'atelier international du Grand Paris à la définition de l'intérêt métropolitain, etc. Il y a tout un tas de documents et je trouve qu'aurait pu nous présenter – ce n'est pas de votre faute évidemment - du moins que la Métropole de Paris aurait pu nous présenter un document davantage étoffé. Quand on voit ne serait-ce que la partie comptable où les grands projets qu'ils ont lancés, notamment il y a un grand projet de 7 milliards et demi de modernisation sur l'avenir du métropolitain et quand on prend, pour terminer, le rapport annuel page 38, pour ceux qui l'ont lu, effectivement dans ce document ils définissent – du moins ils sous-entendent – qu'il y a trois items, trois points qui sont définis au niveau de l'intérêt métropolitain en 2017 et il y en a deux autres qui seront définis en 2018. Ce qui ne me convient pas - surtout dans le document puisqu'on vote pour le document – c'est que l'on n'a pas de contenus dans ce document même au niveau des charges transférées, on n'a rien. Quand vous allez sur le site, on a des tableaux Excel de charges, on a tout un tas de documents que j'ai ici, mais je ne vais pas vous les passer parce que cela n'a pas d'intérêt, donc pour toutes ces raisons, j'appelle à s'abstenir. A début, j'étais contre, je vais me modérer parce qu'il ne faut jamais être trop partant. Je vais m'abstenir parce que je souhaiterais avoir un vrai document. Ce n'est pas parce que l'on est des conseillers de ville, sur le terrain, que l'on n'a pas le droit d'avoir un vrai rapport. Je vous dis, aller voir sur le site, il y a des tas de documents bien faits, qui ont dû d'ailleurs coûter beaucoup d'argent et j'aurais souhaité avoir ce document. Je vais m'abstenir.

M. LE MAIRE : Juste pour répondre : la commission locale d'évaluation des charges transférées – on ne parle que des charges transférées – après les autres projets de la Métropole, c'est un autre sujet, ce n'est pas le nôtre. Il n'y a pas de charges transférées en 2017. On attaque le travail qu'en 2018 donc le rapport, il fait 4 pages parce qu'on ne va pas parler de la couleur des paillasons et des luminaires. A un moment donné, il faut arrêter. On parle de bien de **00.44.55. Il n'y a pas de charges transférées. Il n'y a pas besoin de mettre 4 pages. Après, si vous voulez lire 38 pages du rapport de la Métropole, c'est votre problème, mais ce n'est pas le sujet de la délibération. Clément a un mot à dire ?

M. Jean-François CLAIR : Là-dessus, il y a l'intérêt métropolitain quand même. On parle de l'intérêt métropolitain.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas l'objectif.

L'administration : Je confirme ce que vient de dire Francis SELLAM, c'est-à-dire qu'il y a deux questions différentes. Il y a la question du rapport annuel de la Métropole, ce qu'elle produit comme travail, comment elle fonctionne, quels types de projets elle lance, etc. Vous avez trouvé visiblement tous les documents sur le site de la Métropole vous permettant d'y répondre donc vous êtes informés. Il suffit que vous vous y rendiez comme n'importe quel citoyen.

Intervention hors micro

L'administration : Vous avez toutes les informations, Monsieur CLAIR. Il n'y a rien de caché puisque vous les avez trouvées donc vous avez pu les analyser. Après, il y a un deuxième dossier de l'évaluation des charges transférées sur les compétences et la Métropole dit clairement qu'elle n'a pas défini l'intérêt métropolitain sur ces compétences, donc qu'elle n'a pas pu effectuer le travail d'évaluation des charges, qu'elle le fera en 2018. Je gage qu'en 2018, on aura un rapport détaillé sur l'évaluation des charges, mais ce sont deux choses distinctes. On ne vote pas un rapport annuel d'exercice de la Métropole. Sinon, vous auriez 150 pages.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le sujet. Olivier AUBRY, allez-y.

M. Olivier AUBRY : Ce rapport est une obligation légale, une publication, une diffusion annuelle, mais je voudrais saisir l'occasion – et il n'y a pas souvent d'occasions... des occasions si fréquentes d'aborder la question - pour rappeler simplement deux, trois choses très simples. Vous avez rappelé

que l'on attend une prise de position du Président de la République et du Gouvernement dans les semaines qui viennent pour clarifier les choses, mais d'ores et déjà, ce territoire et ce Paris Métropole avait pour objectif notamment de simplifier l'organisation et le rapport des collectivités territoriales, et force est de constater que l'on a rajouté une couche dans le mille-feuilles administratif. Je voudrais déjà – on avait abordé la question au conseil municipal, même si vous n'avez pas eu beaucoup de travaux de l'assemblée territoriale - que le Conseil municipal de chaque ville et de Joinville en l'occurrence et notamment, ou tout du moins les commissions soient vraiment tenues informées des travaux par secteur d'activités. Deuxièmement – et encore une fois, je saisis l'occasion qui m'est donnée –, on parle beaucoup des problèmes, de moyens des villes - alors c'est vrai que les temps sont difficiles -, mais je pense qu'il y aura sur le fond et à terme un certain nombre de pistes à explorer notamment en mutualisant parce qu'il faut bien faire comprendre - on est ici des élus de proximité - que le territoire, ce n'est pas seulement un rapport, ce n'est pas seulement un montage administratif. Il y a des pistes à explorer en matière culturelle, économique ou encore sportive pour se doter de moyens. J'ai dépassé un petit peu, c'est vrai, l'objet de cette délibération, mais je crois que c'est une réflexion qu'il faut que l'on ait en nous pour les mois et les années qui viennent.

M. LE MAIRE : On a effectivement dépassé, mais il faut que tu saches Olivier, que l'on partage beaucoup cette réflexion. Il vaut mieux mutualiser avec des villes voisines des projets à échelle humaine et de proximité, tout simplement, que de travailler sur un bassin de territoire de 505 000 habitants sur lequel ce qui se passe à Fontenay n'est pas la même chose que ce qui se passe à Joinville. Nous nous sommes tous retrouvés embringués dans cette affaire – tu connais ma position là-dessus – et donc j'attends la position, mais tous les maires avec qui nous étions il y a quelques heures encore, attendent la position sur le devenir de la Métropole, de la région Métropole, de la Métropole région, des départements fusionnés, pas fusionnés, des territoires. On ne va le répéter à chaque fois. On peut en reparler en février de tout ça, j'espère, mais entre-temps...

M. Olivier AUBRY : De notre côté et du côté des représentants – je crois qu'il y a un certain nombre d'élus qui représentent le Conseil municipal au sein de l'établissement public – tenez-nous informés des travaux, en séance plénière ou du moins dans les commissions concernées.

M. LE MAIRE : OK. On s'éloigne un tout petit peu, mais je crois que déjà, il y avait eu une rencontre avec ROUSSEL DEVAUX je crois. Non ? Cela n'a pas été fait ? Il devait y avoir une rencontre avec le directeur des services du territoire qui doit présenter l'ensemble des réflexions territoriales aux élus. Cela a été reporté. C'était prévu. Cela sera fait.

M. Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

6	Avis sur le rapport 2017 d'évaluation des charges transférées à la Métropole du Grand Paris	
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré par :		
Pour	30	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur

		Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"),Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"),Monsieur Pierre MARCHADIER (),Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"),Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"),Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"),Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"),Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"),Monsieur Boutaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"),Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"),Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"),Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"),Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"),Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"),Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"),Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"),Madame Amèle SELLAM (liste "joinville avec vous"),Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"),Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"),Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"),Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont"),Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"),Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble"),Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")
Abstention	3	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "unis pour joinville-le-pont"),Monsieur Michel LAVAL (liste "unis pour joinville-le-pont"),Monsieur Pascal DE CAZENOVE (liste "unis pour joinville-le-pont")
Article Unique : Approuve le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT métropolitaine pour 2017 ci-annexé.		

* *
*

7 Révision de l'autorisation de programme n°10

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 7, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Un témoignage parce que je suis... comme je cours beaucoup, je passe souvent devant Garchery, je m'arrête, je fais le tour, etc. C'est vrai que les réalisations sont bien avancées, sont très belles. Je ne sais pas si vous avez été voir le stade ? Je vous invite à aller voir le stade.

Intervention hors micro

M. Jean-François CLAIR : Je suis désolé, mais dans les élus, Monsieur le Maire, il y en a beaucoup qui ne se déplacent pas pour...

M. LE MAIRE : Non, vous ne pouvez pas dire cela. On ne peut pas noter cela au PV, que les élus ne se déplacent pas. Franchement, c'est trop facile. Jean-François ? Attendez, vous ne nous avez pas aidés sur ce stade Jean-François. On va revenir l'histoire.

M. Jean-François CLAIR : C'est bon Monsieur le Maire. On ne va pas refaire l'histoire. Cela est faux.

M. LE MAIRE : Je lisais parce que Facebook a des très bons rappels parfois. C'était il y a trois ans. Cela surgit un matin au réveil. Je suis sur Messenger et sur Twitter, et j'ai des collègues à vous avec qui à une époque, on s'est un petit peu chauffé. Vous ne nous avez pas aidés. Vous nous avez proposé des solutions, mais qui étaient des solutions qui politiquement n'étaient pas viables. On a réussi à trouver des solutions. Vous êtes ravis, nous sommes ravis, les associations sont ravies, mais je ne peux pas entendre que les élus ne s'intéressent pas au stade.

M. Jean-François CLAIR : Je n'ai pas dit « ne s'intéressaient pas ». J'ai dit que je les invitais à aller voir les travaux. C'est différent.

M. LE MAIRE : On ne peut pas noter des trucs pareils. On n'en a jamais porté autant depuis 10 ans à Joinville et tout d'un coup, on ne fait rien.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Cela veut dire cela. C'est insultant pour les élus, je suis désolé.

Mme Virginie TOLLARD : Je fais du footing et je suis allée voir les travaux. Merci.

M. Francis SELLAM : Est-ce qu'on peut avancer parce que d'autres vont travailler demain matin ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

7	Révision de l'autorisation de programme n°10		
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité			
Article 1^{er} : Décide de réviser l'autorisation de programme n°10 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :			
Crédits de paiement			Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2016 Réalisé	2017 prévisionnel	2018 prévisionnel	
1 001 019,84 €	3 185 973,17 €	210 312,11 €	4 397 305,12 €
Article 2 : Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.			

* *
*

8 Acquisition d'un local Place des Canadiens

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 8, et demande s'il y a des questions.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : On ne va pas rappeler le règlement intérieur, mais à un moment, si on l'applique strictement, il y a un moment où il faut arrêter. Vous avez possibilité de poser des questions écrites – d'ailleurs j'aurai une mauvaise nouvelle pour vous tout à l'heure, vous ne les avez pas rendus en temps et en heure – ou écrivez-moi, je vous répondrai, ou venez me voir, je vous répondrai, mais là, on parle de l'acquisition d'un local, dont je vous indique la destination première et la destination future. Je ne suis pas là pour débattre du guichet unique. Pas ce soir, sur ce sujet.

M. Jean-François CLAIR : Ma question portait sur le calendrier, c'est tout.

M. LE MAIRE : Le calendrier ?

M. Jean-François CLAIR : Entre les associations, la mise en œuvre, les personnels...

M. LE MAIRE : Nous travaillons très activement. Je pense que Francis peut peut-être dire quelque chose ainsi que Jean-Jacques, et les services. Je crois qu'aux dernières nouvelles, les travaux sont prévus en trois tranches sur le bas, mais l'urgence est de transférer les services à la population. On démarrerait en bas en mars, je crois. C'est cela ? Allez-y. Cela bouge un petit peu parce que c'est complexe, mais on est dans les temps.

L'administration : Votre question Monsieur CLAIR, elle porte sur le calendrier du déménagement, le calendrier des travaux du guichet unique ?

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Je parle de l'acquisition d'un local. Donc à un moment... C'est comme cela que l'on transforme une soirée qui devrait se terminer normalement pas trop tard, en une soirée interminable où on s'épuise sur des sujets que vous pouvez aussi aborder dans les commissions, puisque vous pouvez poser les questions aux élus dans les commissions. Je suis désolé Jean-François de te parler comme cela. Je n'ai pas l'habitude.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : On passe au vote alors.

Qui est pour cette acquisition ? Contre, il n'y a pas ? Abstention ? Il n'y a pas. Tout le monde est pour. A l'unanimité. Merci.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

8	Acquisition d'un local Place des Canadiens
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité</p>	
<p>Article 1^{er} : Autorise l'acquisition auprès de la SCI Joinville Futuriste d'un local situé 2 Place des canadiens d'une surface de 330 m² libre de toute occupation afin d'y installer une mairie annexe de manière provisoire puis une Maison des associations.</p>	
<p>Article 2 : Le prix d'acquisition est de 885 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1er seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.</p>	

* *
*

9 Décision modificative N°3 au Budget principal de la commune - Exercice 2017

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 9, et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : On passe au vote alors.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de contre.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

9		Décision modificative N°3 au Budget principal de la commune - Exercice 2017
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	30	<p>Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "unis pour joinville-le-pont"), Monsieur Michel LAVAL (liste "unis pour joinville-le-pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (liste "unis pour joinville-le-pont")</p>
Abstention	3	<p>Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")</p>
<p>Article unique : Adopte, par chapitre, la décision modificative n°3 au budget principal de la commune pour l'exercice 2017, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :</p>		

- en dépenses : + 396 595,01 €
- en recettes : + 396 595,01 €

Dont :

- en section de fonctionnement : + 236 000,00 €
- en section d'investissement : +163 595,01 €

* *
*

10 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2018

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 10, et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

10	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2018			
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité</p>				
<p>Article unique : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2018, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :</p>				
Budget principal	Crédits ouverts en 2017	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2018	
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	960 468,06 €	240 117,01 €	240 117,01 €	
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	3 349 129,20 €	837 282,30 €	837 282,30 €	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 755 167,72 €	1 438 791,93 €	1 438 791,93 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en	5 091 052,98 €	1 272 763,24 €	1 272 763,24 €	

cours			
-------	--	--	--

* *
*

11 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du port de plaisance avant le vote du budget 2018

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 11, et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Unanimité.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

11	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du port de plaisance avant le vote du budget 2018		
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil,</p> <p>Après en avoir délibéré à l'unanimité</p>			
<p>Article unique : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance pour l'exercice 2018, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :</p>			
Budget annexe du Port de Plaisance	Crédits ouverts en 2017	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2018
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	6 500,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	38 001,12 €	9 500,28 €	9 500,28 €

* *
*

12 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du cinéma avant le vote du budget 2018

M. Pierre MARCHADIER : C'est la même chose pour le cinéma. Pas de question ? Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

Etaient présents :

Conseil Municipal – séance du 13 décembre 2017

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

12	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du cinéma avant le vote du budget 2018											
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité												
Article unique : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Cinéma pour l'exercice 2018, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :												
<table border="1"><thead><tr><th>Budget annexe du Cinéma</th><th>Crédits ouverts en 2017</th><th>Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé</th><th>Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2018</th></tr></thead><tbody><tr><td>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</td><td style="text-align: right;">42 410,88 €</td><td style="text-align: right;">10 602,72 €</td><td style="text-align: right;">10 602,72 €</td></tr></tbody></table>					Budget annexe du Cinéma	Crédits ouverts en 2017	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2018	Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	42 410,88 €	10 602,72 €	10 602,72 €
Budget annexe du Cinéma	Crédits ouverts en 2017	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2018									
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	42 410,88 €	10 602,72 €	10 602,72 €									

* *
*

13 Rapports d'activités 2016

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 13, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Je voudrais poser une question - si je retrouve le document - sur le syndicat Marne Vive. J'ai lu le rapport, enfin comme tous les autres, mais celui-là, il m'a interpellé. A un moment donné, dans ce document, il est fait référence qu'il y a un gros travail de fait sur la baignade en Marne. Il faut savoir que sur Joinville-le-Pont, il y a une station de mesure de pollution, comme vous devez le savoir, et j'ai comparé les rapports de 2015 de Marne Eau Vive et de cette station. Dans un des rapports de Marne Eau Vive, on nous donne que le résultat sur baignade est insuffisant et le rapport de la station nous dit qu'il y a des risques chimiques classés rouges. D'où ma question : est-ce qu'on a une idée de cette différence d'appréciation entre le syndicat d'une part et les données techniques de ladite station ou est-ce que ladite station ne rentre pas dans le périmètre du syndicat Marne Vive ?

M. Pierre MARCHADIER : Le syndicat Marne Vive a mis en place toute une série de mesures avec 70 points de mesure depuis la Seine et Marne jusqu'ici où il y a des mesures qui sont faites régulièrement sur la qualité des eaux et il s'avère que sur un certain nombre de semaines, dans l'année, la Marne est baignable. Alors, je me renseignerai sur ce que tu nous dis. Tu parles de la prise d'eau à Joinville ou de la prise d'eau à Neuilly ?

M. Jean-François CLAIR : De la station qui doit être vers l'usine des eaux, je pense.

M. Pierre MARCHADIER : De l'autre côté ?

M. Jean-François CLAIR : Oui, de l'autre côté. Je pense que la station est de là-bas.

M. Pierre MARCHADIER : De pompage ou... ?

M. Jean-François CLAIR : Non, une station de mesure pollution.

M. Pierre MARCHADIER : Mais qui est où ? Sur Joinville ?

M. Jean-François CLAIR : Oui, sur Joinville. Elle est répertoriée sur Joinville. C'est pour cela que j'ai regardé par rapport au... Eventuellement, je vous envoie les documents. On ne va pas passer... Je vous envoie les documents puisque j'ai recherché cela et puis si l'occasion, comme vous dites, de leur poser la question.

M. Pierre MARCHADIER : Sinon, juste pour conclure, on a bon espoir qu'en 2022, la Marne sera à nouveau baignable et qu'il y a des projets d'installation de baignade sur un certain nombre d'endroits de la Marne.

M. Francis SELLAM : En complément sur ce que vient de dire Pierre, j'attire votre attention sur le fait que cette problématique est très liée aux Jeux Olympiques 2024 puisque l'un des projets qui est porté par la candidature de Paris Ville hôte, les collectivités et l'Etat, c'est de rendre possible la promesse faite par Jacques CHIRAC il y a bien longtemps, de rendre la Seine baignable, mais pour rendre la Seine baignable, il faut en amont rendre la Marne également baignable. Donc, c'est un projet sur lequel il y a beaucoup de discussions et travaux en ce moment et je pense que l'on va en entendre parler assez rapidement.

M. LE MAIRE : Vous pourrez peut-être vous baigner dans le Bois de Vincennes. C'est juste après les nudistes à droite, il y a le lac Daumesnil qui va être aménagé en trois espaces baignade qui accueilleront 1 000 personnes par jour, de juin à fin septembre, et une saturation maximum de 2 000 passages par jour sur le lac avec des profondeurs différentes. C'est un grand sujet du Bois de Vincennes qui est indépendant du sujet Olympique, mais qui est un vieux sujet, la baignade, effectivement. Sylvain BERRIOS se baigne tous les ans et il est toujours Maire de Saint Maur. Puis, on a malheureusement quelques jeunes Joinvillais qui font les fous et qui sautent et qui ne devraient pas.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Avez-vous d'autres questions ? Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Donc, c'est donc un dont acte. Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

13	Rapports d'activités 2016
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : prend acte des rapports d'activité 2016	
<ul style="list-style-type: none">• SOCIETE LOMBARD ET GUERIN• SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE	

(S.I.G.E.I.F.)

- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)
- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)
- SYNDICAT MARNE VIVE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- PARIS METROPOLE
- AUTOLIB METROPOLE

* *
*

14 Conventions pour l'implantation de deux stations Velib'

M. Boutaïeb KADDANI donne lecture de l'exposé n° 14, et demande s'il y a des questions.

M. Pascal DE CAZENOVE : Est-ce qu'il est envisagé ou envisageable à terme d'installer une troisième station ? Je sais qu'avant l'accord avec la société Decaux s'y opposait parce que la distance vis-à-vis de Paris était trop importante. Ce n'est plus le cas maintenant, est-ce que notamment, je pense à la place Mozart, dans les quartiers un peu plus enclavés ou un peu plus éloignés du centre, il est possible de réfléchir à l'implantation de nouvelles stations par la suite ou est-ce que ce n'est pas encore...

M. Boutaïeb KADDANI : Oui, bien sûr. Cela reste du domaine du possible. L'objectif à court terme, c'est d'avoir cette deuxième station et effectivement, on pourrait envisager à l'avenir une troisième station. Ce n'est pas exclu.

M. LE MAIRE : Pour information, Pascal, il y en aura une à la fourchette de Champigny qui sera installée... C'est-à-dire qu'à un moment aussi, on est en droit de se poser - j'étais à Paris cet après-midi - et on est en droit de se poser la question sur l'arrivée de nouvelles start-up qui permettent l'utilisation et le dépôt de vélos de manière assez sauvages sur les trottoirs parisiens. Cet après-midi, j'ai été très choqué de voir cela à Paris parce que l'on nous reproche, aux Maires, de ne pas gérer le stationnement sur les trottoirs, mais là, j'ai vu des vélos qui empêchaient carrément de passer les piétons et divers, donc j'attends de voir aussi ce que Paris fera sur ce sujet...

M. Pascal DE CAZENOVE : Oui, mais cela, ce n'est qu'à Paris, sauf erreur de ma part.

M. LE MAIRE : Oui, mais cela va venir. Cela fera tache d'huile, je pense. La question des nouveaux vélos, c'est leur suivi, c'est leur entretien et déjà, il faut se satisfaire de doubler le parc puisque nous sommes passés de 45 vélos à 45 en plus en bas. Tu as raison, il y avait une distance qui nous empêchait dans le premier contrat d'aller plus loin que 1 km ou 1.5 km et de la frontière du bois. Donc là, on a obtenu cela. Il y a d'ailleurs eu un travail de fait avec la Métropole qui a réussi aussi à négocier des redevances acceptables pour les maires puisqu'au départ Paris nous a proposé pratiquement le fusil sur la tête – je ne sais plus combien c'était par station, je ne sais plus, c'était énorme – donc, il y a eu des négociations qui font qu'aujourd'hui, c'est acceptable. Je pense que fourchette de Champigny, place de Verdun et là... Place Mozart, on a mis l'auto libre.

M. Boutaïeb KADDANI : D'autres questions ?

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : On ne peut pas demander qu'il y ait des tricycles pour les personnes âgées ?

M. LE MAIRE : On va le noter.

Monsieur Boutaïeb KADDANI : C'est une bonne question.

M. LE MAIRE : Il y a Pierre MARCHADIER qui voudrait des déambulateurs aussi électriques. Non, mais tu as raison. Je ne me moque pas des personnes âgées parce que je ne voudrais pas que cela soit mal interprété, mais aujourd'hui, on n'a pas encore... D'abord, on passe aux vélos électriques,

donc déjà quand tu auras essayé un vélo électrique, je ne sais pas si tu as déjà essayé...

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Je ne fais plus de vélo à mon âge. Tricycle, je veux bien, mais plus de vélo.

M. LE MAIRE : Détrompe-toi, c'est très sympa.

M. Boutaïeb KADDANI : Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Je vais faire deux rappels. Le premier, c'est qu'effectivement, il y a quelques mois, on avait fait une étude où on avait demandé notamment d'avoir une deuxième station Vélib' au niveau de la place de Verdun donc, là-dessus, c'est très bien puisque je vois qu'il y a un mouvement général, il faut le rappeler, notamment pour aider les Joinvillais au mode de transport doux.

M. LE MAIRE : Je voudrais juste te couper, mais l'étude, c'est bien de l'avoir proposé, mais nous, on ne t'a pas attendu, cela fait des années qu'on demande une deuxième station.

M. Jean-François CLAIR : Je sais bien, mais je dis que cela a peut-être permis d'en reparler.

M. LE MAIRE : Tous les maires des villes voisines ont souhaité des extensions Vélib'.

M. Jean-François CLAIR : On est tout à fait d'accord Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Sauf qu'entre temps, arrivent d'autres modes complémentaires qui commencent à nous interroger.

M. Jean-François CLAIR : Pardon, je n'ai pas compris.

Intervention hors micro

M. Jean-François CLAIR : D'accord. Je vais sur Paris, je suis comme vous. Je terminerai par, alors je vais faire une **digression**, très courte, si vous me le permettez, puisque c'est la société Mouv and go qui a pris le marché au niveau de Paris. Je ne vais pas vous détailler cette société qui ressemble à tout sauf à une start-up. Je rappellerai simplement ma solidarité avec les 315 salariés de Cyclo City qui n'ont pas été repris par la ville de Paris, puisque c'est quand même la ville de Paris, et qui ont été repris par le Syndicat Mixte Auto Lib, Vélib Métropole. Je tiens à le souligner. On peut s'interroger, mais cela ne fait pas partie du débat - j'en conviens, Monsieur le Maire en l'occurrence -, mais il faut quand même s'interroger sur la manière dont est passé le marché puisque les 315 personnes ont été reprises par le Syndicat Mixte et n'ont pas fait partie du contrat. Je tiens à le rappeler quand même parce que 315 salariés qui sont sur le carreau, c'est grave. Merci à la métropole de les avoir repris.

M. Boutaïeb KADDANI : D'autres questions ?

M. Bernard DUVERT : Juste une réflexion sur ces nouveaux opérateurs qui arrivent à Paris. Je vois devant mes bureaux parisiens des vélos, des verts, des jaunes, notamment. La mairie de Paris est en train de mettre en place un système de taxation d'occupation d'espace public, donc je pense que cela risque de freiner les ardeurs d'investisseurs notamment d'Asie, puisqu'il s'agit d'investisseurs chinois, en l'occurrence, pour un certain nombre. On verra comment cela va se passer, mais quand on a vu chez Decaux, les dégâts causés aux vélos alors qu'ils étaient sécurisés. On sait très bien, puisqu'on les repère aujourd'hui avec une application GPS, il y en a déjà dans la Seine. On sait où ils sont. Au moins, on peut envoyer les services pour les récupérer. On sait exactement où ils sont. Cela risque quand même de faire long feu cette opération.

M. LE MAIRE : Dont acte. On passe au vote.

M. Boutaïeb KADDANI : D'autres questions ? On va passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY
Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

14	Conventions pour l'implantation de deux stations Velib'
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article 1^{er} : Retient les sites suivants pour l'implantation de stations Vélib' : <ul style="list-style-type: none">• la gare RER – 45 bornes• la place de Verdun – 45 bornes	
Article 2 : Autorise la signature de la convention de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole et de superposition d'affectations du domaine public dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib'.	
Article 3 : Autorise la signature de la convention de superposition avec la RATP pour l'implantation d'une station devant la gare RER.	
Article 4 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération	

* *
*

15 Avenants aux conventions d'objectifs et de financement "extrascolaire" et "périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs" pour les accueils de loisirs n° 201700088 et 201700038

M. Areski OUDJEBOUR donne lecture de l'exposé n° 15, et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : Je n'ai pas tout compris, mais cela change quoi financièrement ? On a des chiffres ?

M. Areski OUDJEBOUR : Financièrement, le mercredi, on était en périscolaire donc dans la délibération, on vous parle d'aides spécifiques au rythme éducatif. Il est vrai que pour accompagner les municipalités à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, la CAF avait prévu une aide spécifique pour les trois nouvelles heures d'accueil périscolaires et libérées pour la réforme. On avait choisi le mercredi matin donc, du coup, le mercredi après-midi, on était en périscolaire. On avait 52 centimes par heure réalisée dans la limite des trois heures par semaine sur les 36 semaines. Du coup, maintenant que l'on passe à quatre jours par semaine, le mercredi devient extrascolaire et le financement sera forcément un peu plus important. Je n'ai pas la somme précise, mais je pourrai vous la communiquer par mail, sur cette journée extrascolaire. Vous avez délibéré, notamment au dernier Conseil municipal, sur la prestation de service ALSH sur les accueils du soir. C'est clair ?

M. Bernard DUVERT : Je n'ai pas de chiffres, mais l'explication, oui, est cohérente.

M. Areski OUDJEBOUR : Alors pour le mercredi, aujourd'hui, on a une subvention par la CAF. Maintenant, il faudrait qu'on la calcule sur l'année, mais c'est très simple. Je ne l'ai pas en tête. On a 52 centimes par enfant sur les centres de loisirs, sur la présence des enfants. On est aidés par la CAF, après, il faut que j'aie le nombre d'enfants qui fréquentent le centre de loisirs le mercredi parce que c'est aussi en fonction du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs, donc la subvention

dépend aussi du nombre d'enfants. Après, je pourrai vous donner un chiffre précis. Par exemple, là, à fin décembre, on pourra savoir combien on a touché par le biais de la CAF sur les centres de loisirs. C'est un chiffre que je peux vous communiquer, oui, bien sûr.

M. Bernard DUVERT : OK. D'accord. Merci

M. Areski OUDJEBOUR : On peut passer au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Donc, unanimité. Merci.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

15	Avenants aux conventions d'objectifs et de financement "extrascolaire" et "périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs" pour les accueils de loisirs n° 201700088 et 201700038
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : Approuve les avenants aux conventions n° 201700038 et n° 201700088 « Prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-17 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à les signer.	

* *
*

16 Attribution d'une aide financière au projet jeune "Raid 4L Trophy 2018"

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 16, et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Merci.

Intervention hors micro

Mme Chantal ALLAIN : Qui s'abstient ? D'accord.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

16	Attribution d'une aide financière au projet jeune "Raid 4L Trophy 2018"	
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	32	<p>Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"),Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"),Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"),Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"),Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"),Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"),Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"),Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"),Monsieur Pierre MARCHADIER (),Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"),Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"),Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"),Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"),Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"),Monsieur Boutaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"),Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"),Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"),Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"),Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"),Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"),Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"),Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"),Madame Amèle SELLAM (liste "joinville avec vous"),Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"),Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"),Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"),Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont"),Monsieur Jean-François CLAIR (liste "unis pour joinville-le-pont"),Monsieur Pascal DE CAZENOVE (liste "unis pour joinville-le-pont"),Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"),Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble"),Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")</p>
Abstention	1	Monsieur Michel LAVAL (liste "unis pour joinville-le-pont")
<p>Article Unique : Décide d'accorder une aide financière de 300 € reversée directement à Monsieur Clément BERTHE pour son projet « Raid 4L Trophy 2018 ».</p>		

* *
*

17 Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne "Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)" année scolaire 2017/2018

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 17, et demande s'il y a des questions.

M. Bernard DUVERT : Je vais vous donner l'impression de me répéter, mais est-ce que l'on a une idée de l'enveloppe que cela représente ?

Mme Chantal ALLAIN : La CAF, c'est 31% à peu près ce qui représente 10 500 euros à peu près.

M. Bernard DUVERT : D'accord, merci.

Mme Chantal ALLAIN : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE,Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,Madame Chantal DURAND,Monsieur Rémi DECOUT,Monsieur Areski OUDJEBOUR,Madame Virginie TOLLARD,Monsieur Francis SELLAM,Madame Chantal ALLAIN,Monsieur Pierre MARCHADIER,Monsieur Michel DESTOUCHES,Madame Jeannine CHERY,Monsieur Jean-Marie PLATET,Madame Liliane

REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

17	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne "Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)" année scolaire 2017/2018
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité</p>	
<p>Article Unique : Autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter auprès de la CAF du Val de Marne un financement pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et à engager toutes démarches et à signer tous documents de l'obtention de ces aides financières.</p>	

* *
*

18 Renouvellement de conventions d'actions de prévention et d'animation réalisées par le service jeunesse et citoyenneté au sein des collèges Jean Charcot et Jules Ferry

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé n° 18, et demande s'il y a des questions.

M. Rémi DECOUT : Ce n'est pas une question, c'est juste un témoignage puisque je suis au conseil d'administration du collège Ferry, pour souligner – parce que c'est fait à chaque fois – la très grande qualité du travail qui est fait par le service jeunesse et un collègue qui en redemande à chaque fois. Bravo.

Mme Chantal DURAND : Je vais dans le même sens que Rémi. Ce sont vraiment de très beaux travaux et de grande qualité.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

18	Renouvellement de conventions d'actions de prévention et d'animation réalisées par le service jeunesse et citoyenneté au sein des collèges Jean Charcot et Jules Ferry
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité</p>	
<p>Article Unique : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer les conventions d'actions de prévention et d'animation avec le collège Jean Charcot, le collège Jules</p>	

Ferry.

* *
*

19 Règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé n° 19, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Ma chère collègue, je n'avais pas l'intention d'en poser une, mais tout compte fait. Effectivement, la commission était très intéressante, donc on ne pas refaire ce qui a été dit en commission. Je voulais juste revenir sur un point que j'ai regardé, Monsieur le DGS m'a répondu par rapport au règlement intérieur. C'est juste sur un point. Le terme « langue employée », je pense que le terme, ce n'est pas langue employée, mais langage employé. Je rappelle que la langue employée, en France, sur la constitution française, souveraineté, article 2, c'est la langue de la république qui est le Français, donc je pense que c'est langage.

Mme Jeannine CHERY : C'est langage. Il faut quand même que les enfants parlent correctement.

M. Jean-François CLAIR : Non, mais je ne discute pas. Je dis simplement qu'il faut marquer langage, il ne faut pas marquer langue. C'est ce que j'ai dit en commission. Pour moi, il y a un problème.

M. LE MAIRE : Cela ne va pas être notre soirée, mais que tu fasses une remarque sur la langue et le langage... Je vais te rappeler de quel parti tu es. Je ne veux pas faire de la politique, mais tu as soutenu une personne qui s'appelle Najat Vallaud Belkacem et qui a sacrément abîmé la langue de notre République avec ses propositions, et je me réjouis d'ailleurs qu'un ministre aujourd'hui reprenne les choses, ancien recteur d'académie, d'ailleurs l'académie de Créteil. Je voulais le dire parce que le fait que tu fasses des remarques sur un règlement intérieur de langage, il faut savoir d'où l'on vient et surtout où on a failli aller, où on a failli aller s'il n'y avait pas eu ce changement. C'est très politique ce que je te dis. Je suis très attaché à la langue française et au langage et l'arrivée de ce RAM, aujourd'hui, est un plus pour Joinville-le-Pont, c'est un plus pour les familles et c'est un service que l'on offre à la population qui est d'une grande qualité et qui n'existait pas. Je voulais te le dire. Je ne fais pas souvent de la politique contre toi ou avec toi, mais là, je voulais te le dire parce que l'on a failli avoir une orthographe extrêmement abîmée dernièrement.

M. Paul DE CAZENOVE : Ce n'est pas le sujet de cette délibération, mais je ne crois pas que le gouvernement précédent ait prévu de réformer l'orthographe.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le sujet, mais je me permets aussi de faire une petite digression.

M. Jean-François CLAIR : Ce que j'ai dit, ce n'est pas contre le RAM, c'est contre le français qui est employé. Non, mais si on veut tout politiser, je vais tout politiser...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est que l'on crée un RAM et que l'on ne demande pas gloire à la mairie ou à Jeannine CHERY ou autre, mais franchement, c'est un super service pour les Joinvillais, les nouveaux Joinvillais et les familles. Puis, au passage, les élus y sont allés au RAM. Ils sont allés... Je le dis.

Mme Jeannine CHERY : Le RAM est ouvert tous les jours, sauf le mercredi. Tous les jours, ce qui donne aux parents un accueil...

Intervention hors micro

M. Olivier AUBRY : C'est une simple observation.

Intervention hors micro

M. Olivier AUBRY : Je reviens au règlement intérieur. Une simple observation, même si cela ne pose

pas de problèmes administratifs. Ce RAM a été ouvert il y a un mois à peu près, mi-novembre, et on ne voit le règlement que maintenant.

Mme Jeannine CHERY : Oui, tu nous avais demandé cela.

M. Olivier AUBRY : C'était pareil pour la crèche...

Mme Jeannine CHERY : Clément, pourquoi cela ? On n'a pas su répondre à ce moment-là avec Odile.

M. LE MAIRE : C'est la faute de l'administration !

Mme Jeannine CHERY : Je n'osais pas le dire.

M. LE MAIRE : On se noie dans des trucs. Je suis désolé Olivier, mais ce n'est pas important. On a des personnels qualifiés.

Mme Jeannine CHERY : Oui, c'est un détail.

M. Olivier AUBRY : C'est un détail d'observation, je suis tout à fait d'accord, mais il n'y a pas eu de réponse. Il aurait simplement dans le fonctionnement administratif...

M. LE MAIRE : Je sais bien, mais cela intéresse qui ? On n'ouvre pas une structure sans des personnels qualifiés validés par la PMI, validés par la CAF...

M. Olivier AUBRY : Il s'agissait simplement de le présenter au précédent conseil. C'est une simple observation et je vote pour ce règlement.

Mme Jeannine CHERY : Vous avez dû voir aussi dans le règlement qu'il y a 20 personnes à chaque fois qu'il y a un RAM, c'est-à-dire 5 assistantes maternelles et leurs enfants qui viennent avec elles. Quand elles en ont que deux, cela permet de prendre une ou deux assistantes maternelles en plus. Je crois qu'il a été ouvert depuis le 15 novembre et les parents sont très contents.

M. LE MAIRE : Ah Bon ?

Mme Jeannine CHERY : Oui. On a des demandes. A partir de janvier, cela va être quatre fois par semaine.

M. LE MAIRE : Je suis rassuré. Tant mieux. On passe au vote ?

Mme Jeannine CHERY : On passe au vote.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Merci, Jeannine, pour l'attention que tu portes à cet établissement.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article Unique : Approuve le Règlement de fonctionnement du Relais Assitant(e)s Maternel(le)s annexé à la présente délibération.

* *
*

20 Actualisation des tarifs afférents aux droits de place et autres tarifs et de certaines redevances versées par le Délégué à la Ville

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 21, et demande s'il y a des questions.

Monsieur Olivier AUBRY : J'ai deux questions. Tu nous donnais un certain nombre de chiffres. J'aimerais savoir où se situe Joinville par rapport aux prix d'autres prestataires dans le Val de Marne, à peu près. Est-ce que l'on est dans la fourchette, haute ou basse. Puis, deuxièmement, sur le fonctionnement, les marchés publics, c'est à la fois – les marchés forains – la ville, l'association des commerçants et le prestataire, le délégué. J'aimerais savoir quelle est la fréquence des réunions de la commission qui constitue l'ensemble de l'organisation des marchés forains et puis comment cela évolue en termes de nombre de commerçants. Est-ce que l'on est à peu près stable, mais surtout comment on se situe au niveau des tarifs par rapport au Val de Marne, à peu près ?

Mme Chantal DURAND : Sur la première question, je ne sais absolument pas répondre donc on te donnera la réponse, à moins que l'administration ne l'ait sous la main.

Intervention hors micro

M. Olivier AUBRY : Non, les tarifs qu'on présente aujourd'hui et est-ce que cela a un impact sur le nombre de commerçants ? Est-ce que cela impacte, est-ce que le prix...

Mme Chantal DURAND : Globalement non puisque nous gardons à peu près le même nombre de commerçants abonnés. Je crois qu'il y a un commerçant de moins abonné sur la place du 8 mai. Je ne l'ai pas là, mais je crois que c'est un commerçant de moins. Ensuite, tu m'as demandé le rythme des commissions. C'est une commission tous les deux mois. C'est tout ? Tu veux savoir comment cela fonctionne ?

M. Olivier AUBRY : Simplement que l'une des commissions, la commission économique, de temps en temps, une ou deux fois par an peut-être, tu fasses un rapport à la commission finance par exemple, que les élus municipaux soient un petit peu informés de ce qu'il se passe, qu'il y ait un rapport d'activité...

Mme Chantal DURAND : Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Tu n'y passes qu'aux élections sur le marché, c'est cela ?

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Non ? Je croyais, pardon.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, d'accord, d'accord, mais moi, je ne suis pas commerçant, je ne fais rien dans la ville. Il n'y a pas de problème. Simplement, le nouveau délégué qui a été choisi, c'est pareil –

comme pour le Président de la République – il faut lui laisser un an et cela fait à peine un an, pour produire ses résultats et pouvoir rendre compte. Cela n'a pas été facile parce que quand on a un changement de délégataire avec une si longue habitude, ce n'est pas forcément facile. Le précédent n'a pas été mis en cause, mais il n'a pas été retenu. Cela n'a pas été facile et après on a retracé les marchés, on a redistribué, il y a eu les changements de bâches, il y a eu les changements d'emplacements qui font qu'aujourd'hui, sur ce que je sais – mais Chantal participe, je sais, à chaque réunion tous les deux mois avec la police municipale et trois ou quatre représentants des marchés – que les résultats sont intéressants et encourageants, ce qui n'est pas le cas sur les villes autour. Sur les tarifs, c'est compliqué.

M. Olivier AUBRY : Tu peux chercher. A peu près ?

M. LE MAIRE : Les tarifs, c'est compliqué parce que l'on ne va pas mettre en cause l'ancien parce qu'il a perdu, mais le placier, avec toute honnêteté qu'est la sienne, parfois, était peut-être un petit peu arrangeant en laissant deux mètres de plus, un mètre de plus, trois mètres de plus, parce qu'il y avait un trou donc « Monsieur, mettez vos planches ». Ce n'est pas anormal, c'est du bon sens sauf que le nouveau, et c'est ce qui nous a un peu aussi surpris, c'est que lui, il n'y a pas de planches en plus. Il a été choisi pour un tarif et il applique son tarif. C'est cadré et c'est mieux pour nous en plus, pour Chantal qui représente, qui suit ces marchés, et puis pour la transparence, mais ce n'est pas pour autant qu'avant, ce n'était pas transparent, c'était dans un mode un peu sympathique.

M. Olivier AUBRY : Une dernière observation pour faire le lien avec ce que l'on disait précédemment. Ce serait bien, peut-être une fois par an ou deux, que tu fasses un compte rendu à la commission finance puisque je pense que c'est elle qui est directement concernée, pour que l'ensemble, en tout cas les représentants de chaque groupe, soit informé.

Mme Chantal DURAND : Olivier, il n'y a pas de problème, je veux bien le faire, il n'y a pas de souci. Il faudra qu'on mette à l'ordre du jour, on verra avec l'administration. Pour compléter ce que vient de dire Monsieur le Maire, en commission, nous étudions tous les problèmes techniques qui peuvent se poser aux commerçants : les problèmes de sécurité, les demandes d'emplacements et les animations qui sont proposées pour la population. Pour appuyer ce que vient de dire Monsieur le Maire, je dois dire que ce que le nouveau délégataire a mis en place est plutôt bien, plutôt favorable puisqu'il a réorganisé le marché avec un carré d'alimentaire qui est très attrayant.

M. Alain BARUGEL : Juste pour intervenir, s'il vous plaît. A la commission finance, tous les ans, lorsque nous avons le rapport comme celui-ci, de chaque exploitant, Chantal nous raconte ce qu'il se passe. Elle ne nous cache rien et on a tous les ans le rapport, et quand il y a des difficultés, les commerçants qui viennent, ceux qui partent, etc. Donc on a un rapport comme celui-ci.

M. Olivier AUBRY : D'accord Alain. Je suis tout à fait d'accord sauf que, comme cela a été rappelé, périodiquement, il y a des commissions, s'il y a des ordres du jour intéressants, tu peux le transmettre.

Mme Chantal DURAND : Avez-vous d'autres questions ? Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : Oui, sur le coût réel à 2.17 %, c'est-à-dire deux fois l'inflation, à quelque chose près, j'imagine que la formule d'indexation était présente à la signature du marché et que l'on va la retrouver chaque année. Est-ce que l'on va aller comme ça deux points + deux points même s'il y a dans les variables, les salaires et autres ? On peut assez vite avoir des augmentations sur quelques années qui seraient difficilement supportables peut-être par les commerçants. Je m'interroge sur ce 2.17. Est-ce que réellement... Est-ce que cela peut compenser la perte qu'avait subi Lombard et Guérin ? On a vu dans les rapports précédents présentés par M. GRESSIER, que Lombard et Guérin était déficitaire deux années de suite sur la gestion des marchés. Est-ce qu'il y a aussi une volonté de rééquilibrer pour justifier cette augmentation qui, en l'état actuel, est assez lourde. 2% ?

Mme Chantal DURAND : Comment vous répondre ? Pour cette augmentation, vous savez qu'il y a une grande part, puisque vous venez de le dire, qui est due à la masse salariale puisque le marché, notamment Gallieni, est très long, et qu'il y a une installation qui demande beaucoup de personnel.

La charge du nettoyage du marché, pas le nettoyage, mais le ramassage, non, le ramassage des ordures est à la charge du délégataire, si je ne me trompe pas. Clément, vous me corrigez. On sait aussi que, le coût des ordures ménagères est en hausse, donc tout cela mis bout à bout, explique,

peut-être pas complètement, mais en partie, l'augmentation dont vous venez de parler.

Aujourd'hui, je ne vois pas les commerçants partir. Au contraire, nous avons recruté de nouveaux commerçants qui, pour ce que j'en sais, travaillent bien.

Je tiens aussi à souligner que lorsque le nouveau délégataire est arrivé, Monsieur le Maire a tenu à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation du tarif des commerçants, qui pèse sur les commerçants. C'est la réponse que je peux vous faire.

Je ne sais pas si elle vous satisfait complètement, mais ce sont les éléments que j'ai en tête. D'autres questions ?

On passe au vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutateb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

20	Actualisation des tarifs afférents aux droits de place et autres tarifs et de certaines redevances versées par le Délégué à la Ville	
<p>Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité</p>		
<p>Article 1^{er} : Approuve les nouveaux tarifs journaliers afférents aux droits de place et autres droits (gardiennage et animation), actualisés dans les conditions définies à l'article 20 du contrat de DSP et faisant ressortir une hausse de 2,17 % par rapport aux mêmes tarifs approuvés par le Conseil municipal du 13 décembre 2017 et figurant à l'annexe 7 du contrat de DSP signé le 15 décembre 2016.</p> <p>Le tarif des droits de place et autres droits au 1^{er} janvier 2018 est donc désormais le suivant :</p>		
	Abonnés	Non abonnés
<i>En euros</i>		
Sous bâche, le ml	2,14	2,14
A découvert, le ml	1,32	1,32
Catégorie 1 (poissonnier, fruits et légumes), le ml	2,02	2,02
Catégorie 2 (autres commerces alimentaires), le ml	1,57	1,57
Catégorie 3 (commerces non alimentaires), le ml	1,01	1,01
Place d'angle, la journée	1,09	1,09
Raccordement électrique, la journée	1,32	1,32
Non abonné, le ml		0,44
Gardiennage véhicule	0,90	0,90
Droit animation, la journée	2,04	1,23
<p>Article 2 : Approuve l'actualisation de la redevance fixe d'exploitation qui sera versée par le délégataire à la Ville au plus tard le 31 janvier 2018 selon les termes de l'article 19.1.A du contrat de DSP. Le montant de cette redevance annuelle, actualisé dans les conditions définies à l'article 20 du même contrat, s'élève à 4 087 € (en hausse de 2,17 %).</p>		

Article 3 : Approuve l'actualisation de la redevance d'occupation du domaine public qui sera payable par le délégataire à la Ville le 1er septembre 2018 selon les termes de l'article 19.2 du contrat de DSP. Le montant de cette redevance annuelle, actualisé dans les conditions définies à l'article 20 du même contrat, s'élève à 1 533 € (en hausse de 2,17 %).

* *
*

21 Ouvertures dominicales des commerces en 2018

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 21, et demande s'il y a des questions.

Pas de question. Je vous demande de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Je crois que c'est l'unanimité. Merci beaucoup.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

21	Ouvertures dominicales des commerces en 2018
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article 1^{er} : Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire d'autoriser, par arrêté, les commerces de détail à déroger 12 dimanches par an à l'obligation de repos dominical avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés.	
Article 2 : Donne un avis favorable au calendrier suivant pour les commerces de détail autres que l'automobile :	
<ul style="list-style-type: none">• les dimanches 14, 21, 28 janvier et 4 février 2018 pour la période des soldes d'hiver ;• le dimanche 27 mai 2018 pour la fête des Mères• les dimanches 1, 8 et 15 juillet 2018 pour la période des soldes d'été ;• les dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre 2018 pour les fêtes de Noël.	
Article 3 : Donne un avis favorable au calendrier suivant pour les commerces de détail automobile :	
<ul style="list-style-type: none">• Les dimanches 21 janvier 2018, 18 mars 2018, 17 juin 2018, 16 septembre 2018, 14 octobre 2018.	

* *
*

22 Rémunération des agents recenseurs

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 22, et demande s'il y a des remarques.

Non ? Je passe au vote. Qui est Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Etaient présents :

Conseil Municipal – séance du 13 décembre 2017

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY
Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

22	Rémunération des agents recenseurs				
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité					
Article Unique : Approuve la rémunération des agents recenseurs comme suit :					
	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité exhaustivité de la collecte /200 BL
Montant brut à l'unité	25 euros	25 euros	1,25 euros	1,90 euros	0 à 110 euros

* *
*

23 Tableau des effectifs

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 23, et demande s'il y a des questions.

Pas de questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY
Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

23	Tableau des effectifs			
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité				
Article unique : Le tableau des effectifs est modifié comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGÉTÉS	SUPPRESSION	CRÉATION	TOTAL DES

				EMPLOIS
Attaché principal	2	1		1
Rédacteur	11	1		10
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	34	2		32
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	39	3		36
Cadre de santé	3	1		2
Assistant d'enseignement artistique pp 2 ^o cl	10	0,75		9,25
Brigadier-chef principal	6		2	8
Gardien Brigadier	15	4		11

* *
*

24 Vœu relatif à l'application du décret n°2016-1814 du 21 février 2016 relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes

M. LE MAIRE : M. Rémi DECOUT sort du conseil dans le cadre de la prévention, il ne veut pas participer au vote. Il n'est pas en colère, mais c'est dans le cadre d'un éventuel conflit d'intérêts. Tout simplement. Conseiller d'État, s'il me le demande, je ne peux pas m'y opposer.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Nous, nous sortons du conseil aussi et il est juste que quelqu'un à un moment se protège en sortant du conseil et c'est tout à son honneur.

Mme Liliane REUSCHLEIN donne lecture de l'exposé n° 24, et demande s'il y a des questions.

Mme Liliane REUSCHLEIN : Si l'on vous demande de porter ce vœu qui consiste à dire que c'est une application qui n'est pas du tout satisfaisante et que l'on souhaiterait que cette tarification reste identique et ne soit pas revue afin de conserver la qualité de service et aussi pour ne pas faire peser sur les résidents et les familles le reste à charge. A titre d'exemple, quand ce texte va s'appliquer, il va y avoir une réduction - tu connais les chiffres mieux que moi, Jean-Marie – de personnel à l'abbaye. Dis le chiffre.

Intervention hors micro

Mme Liliane REUSCHLEIN : Donc, sur l'ensemble du groupe abbaye ABCD, il y a 15 personnes en moins. Il va y avoir les prix qui vont augmenter si l'on répercute ce « manque à gagner » la tarification pour les personnes de l'abbaye. Le reste à charge augmenterait de 25 € par jour. C'est énorme et cela entraînera forcément une bienveillance moins importante à terme puisqu'il y aura... On ne peut pas parler de maltraitance, mais une bienveillance moins importante et surtout un empêchement d'avoir du personnel formé puisqu'on ne pourra pas perdre de temps et de budget pour les envoyer se former. J'ajoute qu'il a une importance capitale ce vœu parce que je vous rappelle quand même que Joinville dispose de 50 lits sur le groupe ABCD. Cela fait donc 50 anciens Joinvillais dont on souhaite qu'ils continuent d'être bien traités.

Ensuite, là, c'est plus personnel. Je dirais qu'au bout d'un moment, il va peut-être falloir que cela s'arrête. La politique à destination des personnes âgées, comme des personnes handicapées et/ou quelquefois qui cumulent n'est pas une politique subsidiaire. Il va falloir arrêter de vouloir tout faire avec rien. Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Merci parce que je pense que l'on porte tous ta réflexion. Tu lis ton vœu peut-être ? Non ? Il faut le lire, ne serait-ce que pour les gens présents dans l'assistance.

Mme Liliane REUSCHLEIN : Je le lis donc. Convaincu de la nécessité de redéfinir les modalités pratiques de l'application de cette réforme de la tarification des établissements, le Conseil municipal

affirme :

Son opposition à une application de la réforme de la tarification dépendance qui ne prend pas en compte le statut des établissements,

Son refus du principe d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses des établissements qui serait fondé sur une application mécanique de ladite réforme de la tarification diminuant les moyens des résidences,

Sa volonté de maintenir un haut niveau de qualité d'accompagnement des résidents par les résidences, impliquant le maintien de moyens humains adaptés pour assurer la sécurité et la qualité des soins.

Je vous précise en outre que les membres du Conseil d'administration de l'Abbaye Bords de Marne avaient émis le même vœu en séance du 3 juillet 2017, que les communes de Bonneuil, de Saint-Maur et de Créteil qui sont dans le groupe ABCD ont émis ce même vœu. Il faut dire aussi, Chantal, que le Conseil départemental sur ce sujet alors qu'il est quand même impacté par « notre colère » a lui-même émis un vœu à l'unanimité contre cette application du décret.

M. Jean-Marie PLATET : En rajout complémentaire à la présentation de Liliane : notre Président de la République, Emmanuel Macron - oui chers collègues - nous a dit qu'il augmentait la CSG des retraités pour ... Non, mais je vais en arriver à la dépendance...

M. LE MAIRE : On est dans un vœu là.

M. Jean-Marie PLATET : Oui, mais c'est un tout. C'est pour montrer...

M. LE MAIRE : D'accord, mais généralement un vœu, on parle du vœu et on n'en sort pas. Vas-y, exprime-toi, mais fais court. On est en train de rentrer dans un débat politique...

M. Jean-Marie PLATET : Ce n'est pas de la politique, c'est pour montrer l'importance de ce vœu.

M. LE MAIRE : Mais on est tous d'accord parce que si on veut aller plus loin, ce décret, il est appliqué par rapport à des décisions qui ont été prises avant le Président de la République. Donc, effectivement, il y a un vrai sujet aussi sur la politique du vieillissement et le handicap. Tu as raison et je sais que tu te bats là-dessus, et moi aussi je me bats à titre personnel...

M. Jean-Marie PLATET : La CSG, ayant augmenté de 25% puisque de 6.6 elle passe à 8.3, et les veuves perdent une demi-part d'impôts.

Intervention hors micro

M. Jean-Marie PLATET : Non, mais cela ne fait que trois ans. Les retraites, cela fait quatre ans qu'elles n'ont pas été réévaluées et aujourd'hui la dépendance que va subir, comme l'a dit Liliane, le Joinvillais ou la Joinvillaise qui est à l'Abbaye va augmenter en gros de 25 euros. Le forfait jour qui était de 75€ va passer à 100. Excusez-moi, les enfants et les petits-enfants, je les plains parce qu'à un moment donné les retraités ne pourront plus payer et ce sont les enfants et les petits-enfants, comme débiteurs alimentaires, qui seront obligés de payer et je crois que cela va... Moi qui ai travaillé à l'abbaye, l'expression « se crêper le chignon » quand je suis arrivé en 1973 à l'abbaye, je ne connaissais pas. Je peux vous dire que cela entraîne des divorces entre les gendres et les belles-filles et même les parents par rapport à leurs enfants, les grands-parents, des fois, il y a des gros problèmes... L'argent ne tombe pas du ciel.

M. LE MAIRE : Jean-Marie, merci parce que tu exprimes ce que tout le monde pense ici. Je te remercie au passage pour le travail que tu fais avec Liliane pour l'abbaye et je rappelle que la ville, au passage aussi, a augmenté son nombre de lits durant ce mandat, en se portant acquéreur de 10 lits supplémentaires pour être solidaire avec l'abbaye. J'apporte d'ailleurs toute ma solidarité au directeur de l'abbaye qui fait un travail remarquable.

On passe au vote pour ce vœu ? Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Je vous remercie pour votre solidarité.

Etaient présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre

Conseil Municipal – séance du 13 décembre 2017

MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absents représentés :

Madame Jennie PETIT donne procuration à Madame Jeannine CHERY, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Madame Caroline RUIZ, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel LAVAL donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE

Absent(s) non représenté(s) :

Monsieur Rémi DECOUT

24	Vœu relatif à l'application du décret n°2016-1814 du 21 février 2016 relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
Sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, le Conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité	
Article Unique : Adopte le vœu visant à dénoncer les conséquences délétères du décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 tel qu'énoncé dans la présente délibération.	

* *

*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement Intérieur du Conseil 2 questions diverses des conseillers du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » :

Question de Monsieur Jean-François CLAIR, du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,

Le 7 février 2012 le Conseil municipal a voté la charte du patrimoine arboré. En décembre 2012 dans le Joinville Mag un article est publié sur l'élagage, la taille raisonnée et la charte du patrimoine arboré en précisant qu'il y a 3140 arbres dans la commune dont environ 1600 arbres isolés.

Comme chaque année ou presque après la coupe des arbres dite en rideau, les riverains nous remontent des informations sur les coupes excessives de certains arbres et la propreté des rues. A ma question j'ai joint en annexe quelques photographies présentant les coupes totem et en brosse qui sont très éloignées de la coupe marquise. Il y a une forte disparité sur la coupe suivant les rues. La question étant récurrente et comme je ne souhaite pas refaire le débat des années antérieures, serait-il possible de compléter la charte de l'arbre par des schémas et des photos donnant des exemples des différentes méthodes et techniques de coupe, voire d'ajouter des définitions ?

En suivant partiellement la coupe, j'ai constaté que l'arrêté d'interdiction de stationnement n'était pas respecté. Les ouvriers coupaient les arbres avec leur machine en ayant des véhicules garés. C'est dangereux et les conditions de travail sont loin d'être optimales. Le nettoyage de la rue dans ces conditions ne peut pas être assuré correctement.

Pouvez-vous nous rappeler combien de temps avant le début de la coupe l'arrêté d'interdiction de stationnement est affiché et qui est chargé de le faire respecter afin d'assurer de meilleures conditions de travail et de coupe ? Y-a-t-il d'autres dispositions de prises, notamment concernant d'information ?

Par avance, je vous remercie pour vos réponses.

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, 1er adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, Cadre de Vie et Développement durable

Monsieur le Conseiller municipal,

La taille en rideaux est une technique adaptée aux contraintes urbaines (trottoirs étroits, présence de façades ou de fenêtres de maison à proximité des arbres, présence de candélabres, de panneaux de signalisation routière, réseau aérien etc....).

Cette taille réalisée sur les arbres de Joinville permet de maintenir le gabarit rectangulaire (toujours le même) en supprimant les pousses de l'année. Cette technique est respectueuse du végétal puisqu'elle consiste uniquement à des coupes de section de faible dimension.

Concernant la propreté des rues, l'entreprise ramasse les tailles faites et passe le souffleur après chaque travaux réalisés et les agents de la régie des espaces verts contrôlent. Néanmoins occasionnellement, il se peut que des branches puissent rester accrochées dans les arbres et tomber par la suite. Cette situation s'observe rarement.

Les arrêtés d'interdiction de stationnement sont affichés 48 heures avant les travaux. De plus, un courrier est envoyé systématiquement aux riverains quelques semaines avant afin de les prévenir des dates de passage.

Malheureusement, il s'avère que l'arrêté d'interdiction de stationnement n'est pas toujours respecté par des riverains. Les employés de l'entreprise Société Parisienne d'Elagage (SPE) sont alors amenés à sonner aux portes afin de procéder au déplacement des véhicules concernés.

Exceptionnellement, les riverains ne sont pas présents chez eux et les véhicules immobilisés comme cela a été le cas récemment rue Oudinot.

En ce qui concerne les photographies jointes à votre question :

- Une des photos a été prise rue Oudinot devant les numéros de rue 37 et 37 bis. Ces arbres avaient été élagués de manière assez importante il y a plus de trois ans à la demande expresse des propriétaires des maisons qui ne disposaient plus d'ensoleillement dû à la proximité immédiate de ces arbres devant leurs fenêtres. Par ailleurs l'élagage n'a pas lieu « tous les ans » comme il a été écrit dans un tract dont sont issues les photos.
- L'autre photo a été prise avenue Guy Moquet : cette machine spécifique serre à la taille côté habitation lorsque les trottoirs sont étroits. Elle a un très faible gabarit et a été conçue pour pouvoir réaliser les tailles en cheminant sur les trottoirs de faible largeur. Dans le cas de Joinville, cette machine est toute neuve. A titre d'information, cet équipement est largement utilisé dans d'autres villes.

Question de Monsieur Jean-François CLAIR, droupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,

Depuis la loi Alur et le décret du 26 octobre 2015, les terrains répertoriés dans les Secteurs d'Information sur les Sols doivent faire l'objet, en cas de changement d'usage, d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

"En matière d'urbanisme, les SIS doivent figurer dans les documents d'urbanisme et les constructeurs sont soumis à de nouvelles contraintes quant à l'étude des sols. Lorsqu'un projet de construction est prévu dans un SIS, une étude des sols doit être menée afin d'établir les mesures de gestion de la pollution pour assurer la comptabilité entre l'usage futur et l'état des sols. En cas de changement d'usage d'un terrain ayant accueilli une ICPE mise à l'arrêt définitif et ayant été réhabilitée pour permettre un autre usage conformément au code de l'environnement, le maître d'ouvrage doit veiller à ce que l'opération soit précédée d'une étude de sol afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et l'usage futur du site."

Suite à l'article paru dans le Parisien qui rappelle que la construction de la crèche Pierre-Brossolette s'est faite sur un ancien site industriel, j'ai consulté les bases de données BASIAS et BASOL. Dans BASIAS, n'appelant plus d'actions de la part des pouvoirs publics, j'ai trouvé 80 anciens sites industriels et activités de service identifiés par le BRGM dont 22 en activité, 37 n'ayant plus d'activité et 21 ne sait pas. Dans BASOL qui recense les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, j'ai trouvé 2 sites répertoriés, Total et Cartier, dont les actions sont soldées. Par contre, je n'ai rien trouvé sur l'ancienne usine Bimétal dans les bases de données.

D'où mes questions sur la méthode : comment le service urbanisme et la Ville s'assurent-ils que le permis de construire et le projet du promoteur ou du particulier ont pris en compte l'historique du site et toutes les précautions de décontamination avant de construire ?

Le site Bimétal n'étant pas répertorié dans BASIAS et BASOL et compte tenu du futur projet de construction d'immeubles d'habitation porté par la Métropole du Grand Paris, comment se fera la prise en compte de la décontamination du site ?

D'autre part, pouvez-vous nous confirmer que la construction de la crèche Brossolette sur un ancien site industriel ne représente pas de risques de pollution résiduelle pour les personnels et les enfants ?

Par avance, je vous remercie pour vos réponses.

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, 1er adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, Cadre de Vie et Développement durable

Monsieur le Conseiller municipal,

En ce qui concerne les "SIS" (secteurs d'information sur les sols) institués par la loi ALUR : cette liste sera à dresser par la Préfecture au plus tard en janvier 2019 et sera rendue publique via le site Géorisques. Ces SIS devront être intégrés à l'ERNMT (Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques fourni par le vendeur) adressé à l'acquéreur ou au locataire lors de toute transaction immobilière, ainsi que dans les documents d'urbanisme, à compter de 2019. En cas de construction sur un terrain situé dans un SIS, une attestation délivrée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués devra être jointe à la demande de permis de construire ou d'aménager : cette attestation aura pour but de garantir la réalisation d'une étude de pollution des sols et la prise en compte dans la conception du projet de construction.

Les sites à risque de pollution listés dans les SIS proviendront de "Basol", la base de données déjà fonctionnelle et consultable des sites et sols pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action de l'administration à titre préventif ou curatif dans laquelle n'apparaissent à ce jour pas d'autres sites que les 2 sites (anciennement ICPE, avant dépollution) que vous citez cités et voués à sortir de la liste à terme :

- Sur le site Essilor la dépollution a été effectuée par Cogedim pour accueillir logements et école (avec le suivi de la Préfecture).
- Sur le site Total, si la Ville achètera la portion de terrain de l'ancienne station et devra encore dépolluer pour rendre compatible le site à l'usage souhaité ?

Par ailleurs quand nous recevons des ADS (Permis de construire, d'Aménager ou Déclarations préalables) aux adresses concernées par un site répertorié sans BASASOL nous alertons les pétitionnaires afin qu'ils se retrouvent vers les services compétents de la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance

Le MAIRE de Joinville-le-Pont

Monsieur Francis SELLAM

Olivier DOSNE